



les ressortissants étrangers désireux de se rendre aux Etats-Unis devront désormais fournir leurs identifiants sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, Instagram, YouTube, LinkedIn.

Le 31 mai dernier, le département d'Etat américain (ou ministère des Affaires étrangères des Etats-Unis) a annoncé avoir mis à jour son formulaire de demande de visa immigrant et non-immigrant pour «obtenir des informations supplémentaires» de la part des demandeurs. Cette mesure, annoncée l'année dernière, est entrée en vigueur le 1er juin 2019.

Depuis le début du mois en cours donc, les candidats à des visas sont dorénavant tenus, au moment de toute demande en ligne, de renseigner leurs noms d'utilisateurs sur les médias sociaux, ainsi que leurs numéros de téléphone et leurs adresses e-mail. «La collecte de ces informations supplémentaires auprès des demandeurs de visa renforcera notre processus de contrôle de ces demandeurs et de confirmation de leur identité (texte traduit)», indique le département d'Etat américain sur son site Internet.

Selon les autorités américaines, cette mesure vise notamment à garantir la sécurité intérieure du pays. «La sécurité nationale est notre priorité absolue lors de l'attribution des visas, et tous les voyageurs et les immigrants qui souhaitent se rendre aux Etats-Unis font l'objet d'un contrôle de sécurité approfondi.

Nous travaillons constamment à trouver des mécanismes pour améliorer nos processus de vérification afin de protéger les citoyens américains, tout en encourageant les voyages légitimes vers les Etats-Unis», affirme le ministère américain.

Ces informations n'étaient jusqu'à présent exigées qu'aux demandeurs de visa devant faire l'objet d'un «examen plus approfondi», notamment des personnes s'étant rendues dans des zones contrôlées par des organisations terroristes. Ladite mesure s'appliquera désormais aux 15 millions de voyageurs qui demandent chaque année un visa pour les Etats-Unis.